



CHAPITRE IV : L'ESPACE IVOIRIEN

LECON 2 : L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE IVOIRIEN

Introduction

La Côte d'Ivoire a hérité d'un environnement économique, d'une urbanisation et d'infrastructures qui ont été la base des trois déséquilibres : déséquilibre entre Abidjan et le reste du pays, disparité entre pays et forêts et zones de savane, disparité dans la zone forestière entre l'Est et l'Ouest du bandama. Pour faire face à ces déséquilibres, diverses mesures ont été prises.

I- L'évolution de la planification

A- De 1960 à 1966

Les travaux de l'administration du plan constituent un inventaire des possibilités du pays à partir de l'analyse des capacités de croissance de chaque secteur d'activité. Pendant cette période, il n'y a pas d'action de développement d'éclat.

B- Les plans quinquennaux

En 1966, on assiste à la création d'un ministère du plan à qui est confié toutes les attributions dévolues au gouvernement en matière de développement économique, social et culturel.

1- Le premier plan : 1967-1970

C'est le cadre des programmes d'investissement publics et du progrès social.

2- Le deuxième plan : 1971-1975

Il s'articule autour de six points essentiels :

- la production agricole
- l'industrialisation
- les infrastructures économiques
- le développement social et culturel
- la régionalisation
- le financement et l'équilibre

3- Le troisième plan : 1976-1980

Il vise trois grands objectifs :

- la poursuite d'une croissance forte
- l'accroissement de la participation des nationaux à l'activité économique (ivoirisation des cadres)
- la réponse aux aspirations des Ivoiriens par une promotion individuelle et collective.



II- Régionalisation et aménagement du territoire

A- La régionalisation

En vue de réduire les déséquilibres régionaux, de vastes programmes de développement intégré et régional ont été lancés. Ainsi, on aura le programme palmier et cocotier dans le sud-ouest avec la SODEPALM, le programme coton au nord avec la CIDT, le programme sucrier avec la SODESUCRE au nord, la SATMACI s'occupe du sud et du centre avec le café et le cacao (centre et sud). Ces programmes ont permis la création de complexes agro-industriels.

B- L'aménagement du territoire

1- L'aménagement de la vallée du Bandama (A.V.B)

L'autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB) est créée en 1969. Elle concerne la partie occidentale du département de Bouaké et la totalité du département de Bouaflé.

Dans une première étape, l'opération a consisté à organiser le transfert et l'installation des populations déplacées à la suite de la mise en eau (fonctionnement du barrage de Kossou). Dans une seconde étape, l'AVB se consacre au développement régional, c'est-à-dire élevage intensif et irrigation des cultures.

2- L'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO)

L'ARSO est aussi créée en 1969. Son programme comprend:

- la construction du port de San-Pedro (inauguré en 1972) et la mise en place d'infrastructures urbaines.
- création de réseaux routiers
- la mise en valeur agricole du Sud-Ouest.

III- Impacts de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire a permis :

- l'urbanisation du pays
- le désenclavement de la région
- la création d'emplois
- le développement de l'agriculture
- l'amélioration des conditions de vie (écoles, hôpitaux, centres culturels, accès à l'eau potable).

Conclusion

Depuis 1966, le développement économique de la Côte d'Ivoire s'est réalisé suivant des plans quinquennaux qui mettent un accent sur l'aménagement du territoire. Cette politique sera appuyée par l'organisation du système des fêtes tournantes et avait pour but de réduire les disparités régionales.